

Architecte d'intérieur

RNCP37423 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	233n
Formacode(s)	45015
Code(s) ROME	F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/03/2023
Date d'échéance	27/03/2026

Certificateur(s)

ACADEMIE JULIAN RIVE GAUCHE · SIRET : 78428121400014

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
GALILEO FORMATION PROFESSIONNELLE	81212304000063	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Spécialisé dans la création et l'aménagement d'intérieur, l'architecte d'intérieur met en place des solutions visant à améliorer le confort et l'esthétisme des espaces d'intérieur. Doté de compétences techniques et de créativité, l'expertise de l'architecte d'intérieur peut être sollicitée pour divers travaux allant de la modification de la fonction des pièces à la conception et à la modification des agencements.

Du conseil au chantier, en passant par l'assistance à maîtrise d'oeuvre, l'architecte d'intérieur accompagne la réalisation des projets d'aménagement et/ou de rénovation dans le respect du cahier des charges préalablement fixé avec le commanditaire. Maître d'oeuvre, l'architecte d'intérieur est responsable et garant du projet final.

Par l'étude de la structure de chaque pièce, de ses dimensions, de ses cloisons en passant par le mobilier et l'éclairage, l'architecte d'intérieur conçoit et représente graphiquement les espaces pour les soumettre au client. Il identifie également les contraintes techniques inhérentes aux travaux d'aménagement et y apporte des solutions concrètes afin de répondre aux besoins. Après soumission et validation du projet d'aménagement et/ou de rénovation, il coordonne et organise les équipes de divers corps de métiers dont il dirige le suivi et assure le respect de l'exécution.

Professionnel du design d'espace, l'architecte d'intérieur peut également être amené à dessiner des éléments d'aménagement ainsi qu'à étudier et concevoir des produits à visée ergonomique (meuble, objet, mobilier urbain, etc.) notamment à destination de personnes en situation de handicap. Selon les attentes de sa clientèle, les projets qui lui sont confiés pourront revêtir une grande variabilité rénovation, design, création de bâtiments, réhabilitation, restauration, etc.

Dans le cadre de l'évolution du secteur de l'architecture d'intérieur, il en ressort notamment la prise en compte grandissante de la dimension environnementale dans la conception et la réalisation des ouvrages. Il semble aujourd'hui nécessaire et essentiel de préparer les futurs professionnels aux enjeux écologiques et sociaux à venir en intégrant les questions d'écoresponsabilité, d'éco-sourcing (matériaux) et de durabilité des réalisations.

ACTIVITÉS VISÉES

Réalisation d'une veille sur les évolutions architecturales dans le domaine de l'aménagement intérieur
Réalisation des études préliminaires d'un projet d'architecture intérieure
Définition du programme d'architecture intérieure
Production d'esquisse d'un projet d'architecture intérieure
Réalisation de l'avant projet sommaire et de l'avant projet définitif
Accompagnement du maître d'ouvrage dans la réalisation des formalités administratives
Etablissement des spécifications techniques
Attribution des marchés
Organisation et coordination de l'exécution des travaux
Contrôle de la conformité des travaux finaux en assistance au maître d'ouvrage
Etablissement du dossier des ouvrages exécutés (DOE)
Décompte général définitif du projet

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser une veille sur les différents aspects relatifs à l'architecture (aspects artistiques, historiques, technologiques, techniques sociologiques, ergonomiques, réglementaires, environnementaux etc.), en s'appuyant sur la collecte, le traitement et l'exploitation d'informations, de manière à identifier les tendances et évolutions architecturales inhérentes à un projet d'aménagement d'intérieur.

Réaliser une étude de faisabilité, en procédant à partir du projet du commanditaire, à un diagnostic préalable du site, de manière à vérifier la possibilité réglementaire et technique de réalisation du projet souhaité.

Élaborer un programme d'architecture intérieure en intégrant dans sa démarche créative et conceptuelle l'ensemble des informations recueillies auprès du maître d'ouvrage, tout en prenant en compte la configuration du site et la réglementation applicable de manière à expliciter les exigences, enjeux et contraintes du projet.

Élaborer l'esquisse du projet d'architecture intérieure à partir du programme client, en traduisant graphiquement le parti pris général du concept, afin de le rendre compréhensible par le client.

Élaborer l'avant-projet sommaire, en approfondissant l'esquisse retenue au regard des contraintes, de la réglementation, et de l'environnement technique du projet, afin de préciser la composition générale en plan et volume du projet ainsi que les dispositions techniques envisagées.

Établir l'avant-projet définitif, en s'appuyant sur la réalisation d'un diagnostic technique et architectural ainsi qu'en évaluant les capacités du bien à recevoir les transformations et les potentialités d'aménagements (accessibilité, ERP, PMR), afin d'arrêter le programme.

Accompagner le maître d'ouvrage dans les démarches administratives (droit privé, droit public) en établissant l'ensemble des pièces descriptives et graphiques ainsi qu'en participant au montage des dossiers, de manière à garantir la conformité réglementaire et technique du projet.

Établir un dossier de consultation à destination des entreprises en rédigeant le cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) sur la base du projet de conception générale, ainsi qu'en regroupant l'ensemble des pièces administratives et techniques nécessaires, afin de permettre aux entreprises candidates de se positionner sur le marché.

Sélectionner les prestataires, sur la base d'une analyse comparative des différentes offres reçues, de manière à assister le maître d'ouvrage dans l'attribution et la passation des marchés.

Planifier l'exécution des travaux, en s'appuyant sur leur ordonnancement préalable, et en définissant pour chaque tâche à réaliser, les jalons, ainsi que les montants partiels et progressifs à verser, de manière à coordonner les différents intervenants.

Superviser la direction de l'exécution des travaux au bénéfice du maître d'ouvrage, en assurant le suivi du projet (visites, réunions, etc.) et en établissant les documents contractuels afférents, afin de veiller au bon avancement du projet.

Contrôler l'achèvement des travaux d'aménagement d'architecture intérieure, en assistance du maître d'ouvrage, en procédant à la vérification de leur conformité, afin de s'assurer du respect des termes contractuels avant livraison finale.

Élaborer le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), en retraçant la réception des travaux et les constats de leur bonne exécution, de manière à faciliter la compréhension et la gestion ultérieure du bien.

Établir le décompte général définitif (DGD), en respectant la procédure, la forme, et les délais de transmissions définis, afin de clore juridiquement et financièrement le marché des travaux.

Blocs de compétences

RNCP37423BC01 — Conceptualiser un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser une veille sur les différents aspects relatifs à l'architecture (aspects artistiques, historiques, technologiques, techniques sociologiques, ergonomiques, réglementaires, environnementaux etc.), en s'appuyant sur la collecte, le traitement et l'exploitation d'informations, de manière à identifier les tendances et évolutions architecturales inhérentes à un projet d'aménagement d'intérieur.

Réaliser une étude de faisabilité, à partir du projet du commanditaire, en procédant à un diagnostic préalable du site, de manière à vérifier la possibilité réglementaire et technique de réalisation du projet souhaité.

Élaborer un programme d'architecture intérieure en intégrant dans sa démarche créative et conceptuelle l'ensemble des informations recueillies auprès du maître d'ouvrage, tout en prenant en compte la configuration du site et la réglementation applicable de manière à expliciter les exigences, enjeux et contraintes du projet.

Élaborer l'esquisse du projet d'architecture intérieure à partir du programme client, en traduisant graphiquement le parti pris général du concept, afin de le rendre compréhensible par le client.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle

RNCP37423BC02 — Définir un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Élaborer l'avant-projet sommaire, en approfondissant l'esquisse retenue au regard des contraintes, de la réglementation, et de l'environnement technique du projet, afin de préciser la composition générale en plan et volume du projet ainsi que les dispositions techniques envisagées.

Établir l'avant-projet définitif, en s'appuyant sur la réalisation d'un diagnostic technique et architectural ainsi qu'en évaluant les capacités du bien à recevoir les transformations et les potentialités d'aménagements (accessibilité, ERP, PMR), afin d'arrêter le programme.

Accompagner le maître d'ouvrage dans les démarches administratives (droit privé, droit public) en établissant l'ensemble des pièces descriptives et graphiques ainsi qu'en participant au montage des dossiers, de manière à garantir la conformité réglementaire et technique du projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle

RNCP37423BC03 — Piloter un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Établir un dossier de consultation à destination des entreprises en rédigeant le cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) sur la base du projet de conception générale, ainsi qu'en regroupant l'ensemble des pièces administratives et techniques nécessaires, afin de permettre aux entreprises candidates de se positionner sur le marché.

Sélectionner les prestataires, sur la base d'une analyse comparative des différentes offres reçues, de manière à assister le maître d'ouvrage dans l'attribution et la passation des marchés.

Planifier l'exécution des travaux, en s'appuyant sur leur ordonnancement préalable, et en définissant pour chaque tâche à réaliser, les jalons, ainsi que les montants partiels et progressifs à verser, de manière à coordonner les différents intervenants.

Superviser la direction de l'exécution des travaux au bénéfice du maître d'ouvrage, en assurant le suivi du projet (visites, réunions, etc.) et en établissant les documents contractuels afférents, afin de veiller au bon avancement du projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle

RNCP37423BC04 — Conduire les opérations de livraison et de clôture du projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Contrôler l'achèvement des travaux d'aménagement d'architecture intérieure, en assistance du maître d'ouvrage, en procédant à la vérification de leur conformité, afin de s'assurer du respect des termes contractuels avant livraison finale.

Élaborer le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), en retraçant la réception des travaux et les constats de leur bonne exécution, de manière à faciliter la compréhension et la gestion ultérieure du bien.
Établir le décompte général définitif (DGD), en respectant la procédure, la forme, et les délais de transmissions définis, afin de clore juridiquement et financièrement le marché des travaux.

MODALITÉS D'ÉVALUATION
Mises en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS
L'architecte d'intérieur exerce son activité dans le secteur professionnel du second œuvre bâtiment.
Le second œuvre concerne plus particulièrement l'aménagement et l'habillement des ouvrages dans le cadre de leur habitabilité (isolation thermique, acoustique, revêtements et menuiseries intérieures-extérieures, pose des cloisons, équipements, etc.).
Les principaux champs d'application de l'activité de l'architecte d'intérieur sont variés puisqu'ils peuvent concerner une multitude de domaines tel que l'habitat (conception, réhabilitation, rénovation, aménagement d'espace privé), le territorial (urbain, éducatif, culturel, social), le commercial (retail, hôtellerie, restaurants, sièges sociaux, bureaux, etc.), l'évènementiel (scénographie, architecture éphémère, etc.), le culturel (patrimoine, muséographie, etc.) ainsi que le sociétal (environnement, développement durable, rénovation énergétique, etc.).
Par ailleurs, s'il le souhaite, le professionnel pourra se spécialiser dans un type de bâtiment ou d'aménagement particulier. Outre l'aménagement d'espace, il pourra dans certains cas également être amené à évoluer professionnellement vers la scénographie, le design produit et la communication.
Dans le cadre de ses missions, l'architecte d'intérieur peut notamment exercer : en agence spécialisée, dans un bureau d'études, au service de maîtres d'œuvres publics et privés (aménagement de lieux publics et privés, gares, aéroports, magasins, salons professionnels, etc.), en tant qu'indépendant.
Selon la taille et la nature des organisations qui l'emploient, l'architecte d'intérieur pourra évoluer seul ou en équipe. Dans de grandes structures, il pourra évoluer sous la supervision d'un directeur d'agence – souvent lui-même architecte – tout en conservant un degré d'autonomie important.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Architecte d'intérieur
Architecte d'intérieur scénographe
Architecte d'intérieur designer
Scénographe
Conseiller en architecture intérieure

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
Contrairement au titre d'Architecte dont l'appellation est protégée par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et conditionnée à l'obtention d'un diplôme d'Etat, la profession d'architecte d'intérieur ne présente pas de réglementation d'activité particulière. Toutefois, il est cependant indispensable d'avoir suivi une solide formation face aux lourdes responsabilités pouvant être engagées dans l'exercice du métier. Lié au maître d'ouvrage par « un contrat de louage d'ouvrage », il incombe à ce professionnel d'assumer la responsabilité des éventuels dommages apparus sur l'ouvrage réalisé au titre des garanties biennales et décennales prévues par la loi (Articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code Civil). La souscription à une assurance couvrant les risques relevant de la garantie décennale est donc nécessaire à ce professionnel.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €

Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Admission en 1ère année (cursus en 5 ans) : être titulaire d'un diplôme de niveau 4.

Admission parallèle (cursus en 2 ou 3 ans) : être titulaire d'un diplôme de niveau 6. Les admissions parallèles se font sur dossier et réalisation d'un entretien.

Pour plus d'informations : <https://www.penninghen.fr/admission>

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les prérequis détaillés ci-dessous correspondent aux prérequis de passage de la certification selon les différentes modalités d'accès (hors VAE).

Les critères ci-après déterminent les conditions de présentation des candidats au jury de délivrance de la certification :

Cursus en 5 ans : avoir suivi et validé le cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné et être titulaire d'un diplôme de niveau 4.

Cursus en 2 ou 3 ans : avoir suivi et validé le cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné et être titulaire d'un diplôme de niveau 6, ou avoir validé 180 ECTS.

Informations VAE : <https://www.penninghen.fr/formation/vae>

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de 4 membres dont 50% de professionnels :

- Le directeur de l'école
- Un responsable pédagogique ou enseignant
- Deux professionnels externes, exerçant dans le métier visé dont le président du jury

L'organisme mentionne que la parité employeur/salarié est contrôlée

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 489 €
Selon la branche	8 130 € – 8 668 €
Prise en charge	Branches concernées
8 489 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 668 €	CPNEFP des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager, CPNEFP du Négoce de l'ameublement
8 130 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	27/03/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/03/2026
Date de dernière délivrance possible	27/03/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	28	0	92 %	96 %
2019	30	0	100 %	100 %
2018	26	0	95 %	64 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP29844

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41740

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP29844, RNCP37269

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.penninghen.fr/formation/architecture-interieure>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37423/>